



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

CTP du 19 mars 2012



Après l'ouverture du CTP par le président, la CGT a fait une déclaration sur la possible mise en place du jour de carence et ses conséquences sur le pouvoir d'achat des agents. Nous avons dénoncé la volonté du gouvernement de vouloir monter les salariés du privé contre les salariés du public. Le président nous a déclaré que la collectivité était consciente de la situation et que Jean-Marc Ayrault nous répondrait en personne sur ce sujet. Notre déclaration est jointe à ce compte rendu.

1. INTRODUCTION

1.A – Approbation des procès verbaux des CTP des 28 novembre 2011 et 23 janvier 2012

Votes :

Pour : élus (11), CFDT (4), UNSA (1) CFTC (1), CGT (3), FO (3)

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2.A – Présentation du Budget prévisionnel 2012

La collectivité nous a présenté le budget prévisionnel 2012 concernant la masse salariale, les effectifs et la politique ressources humaines. La CGT aurait souhaité voir un comparatif sur deux années antérieures au lieu d'une, nous avons aussi relevé que la masse salariale n'aurait augmenté que de 2% ce qui est en dessous de l'inflation, ce qui aurait pour effet de baisser mécaniquement la masse salariale ce qui laisse une marge de manœuvre pour des négociations (RI, augmentation des TR, ratio à 100%....). Concernant les axes de la politique ressources humaines, si nous partageons l'analyse, nous nous interrogeons sur le manque de moyens. Il s'agissait d'une présentation, il n'y a donc pas eu de vote.

3. GESTION DE L'EMPLOI

3.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

3.A.1. Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions

Le dossier fait état de l'évolution des postes au tableau des effectifs de la ville et du CCAS pour la période de Janvier à Mars 2012, soit -1 poste pour la ville et aucun mouvement pour le CCAS.

Votes :

Pour : élus (11), CFTC (1),

Abs : CGT (3), FO (3), CFDT (4), UNSA (1)

3.A.2. Plan de formation

Ce dossier présente le plan de formation sur l'année 2012-2013.

Une fois de plus, la CGT est intervenue contre la tendance de la collectivité à utiliser le DIF pour des besoins de service. Suite au bilan des formations pour 2011, nous demandons que les fiches de vœux soient analysées par CR notamment dans les services où les taux d'agents formés sont les plus bas.

Enfin, pour une meilleure lisibilité, nous demandons que les formations continues obligatoires soient clairement distinguées.

Votes :

Pour : élus (11), FO (3), CFTC(1)

Abs : CFDT (4), CGT (3),UNSA(1)

3.A.3. Détermination des ratios d'avancement de grade de la catégorie A en application du protocole d'accord relatif aux critères d'avancement de grade et de promotion interne des agents titulaires de catégorie A

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour

3.B – Participation employeur à la protection sociale complémentaire

3.B.1. Prévoyance

Afin de se mettre en conformité avec le nouveau cadre juridique dans le domaine de la prévoyance, la Ville de Nantes doit revoir l'actuelle participation employeur au contrat de prévoyance souscrit par ses agents. Le montant étant maintenu à 20 € et indexé sur le salaire minimum de la fonction publique territoriale (se référer au tract CGT).

3.B.2. Mutuelle Santé

Conformément au décret 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation employeur à la mutuelle prévoyance et santé, la municipalité propose d'accorder une somme de 25 €,18 € et 10 € en fonction des tranches de salaires.

3.C – Participation employeur aux frais de garde d'enfants

La prestation garde jeune enfant est harmonisée avec Nantes métropole soit 2,95 € bruts par jour de garde et par enfant avec une revalorisation annuelle indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il n'y a plus de plafond de ressources et tous les agents titulaires ou non ayant 6 mois d'ancienneté peuvent y prétendre. Cette prestation sera prolongée par le CESU dès la scolarisation de l'enfant pour les 3-6 ans.

La CGT revendique l'extension de cette mesure jusqu'aux 11 ans de l'enfant.

Il n'y a eu qu'un seul vote pour les dossiers 3B1, 3B2 et 3C

Votes :

Pour : élus (11,) CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3), FO (3)

4. DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

5. DIRECTION GÉNÉRALE DELEGUEE A LA COHESION SOCIALE ET AUX TERRITOIRES

5.A – DASI : Ajustement de l'organisation

5. A.1. Transfert de poste entre deux services de la DASI

Ce dossier traite du transfert d'un poste de catégorie B de la Mission conseil socioprofessionnel vers la Mission microcrédits finance personnel.

La CGT souligne le manque de transparence dans la réorganisation et les problèmes sur les anciens postes instructeurs RMI.

Votes :

Pour : élus (12) UNSA (1)

Contre : CGT (3)

Abs : CFTC (1), FO (3), CFDT(4)

5.A.2. Application d'horaires planifiés pour le poste de régisseur

Suite à la réorganisation de la DASI les horaires du poste de régisseur ont été modifiés sur une base de 40h30mn par semaine avec 34 jours de repos compensateurs par an. Nous sommes intervenus sur le manque de cohérence

concernant le mode de calcul et les conditions de récupération des repos compensateurs. En effet comment s'exerce la comptabilité pendant les jours d'absence du régisseur ? Nous dénonçons l'individualisation des horaires et rappelons notre attachement au respect des 35 heures et le paiement des heures supplémentaires en cas de dépassement d'horaires. Il nous a été répondu qu'il s'agit d'une phase de transition, 3 postes de régisseur suppléant sont en cours. Les collègues de la cellule de gestion assurent le tuilage.

Votes :
Pour : élus (12)
Contre : CGT (3)
Abs : UNSA), CFDT(4), CFTC(1), FO(3)

5.B – DPA : Evolution de la DPA

Il s'agit d'une nouvelle organisation avec la création d'une Direction des Solidarités dans laquelle se fondront la DASI et une partie de la DPA. Cette nouvelle organisation s'articule autour de 3 pôles, le pôle développement social territorial, le pôle personnes âgées et le pôle précarité.

Les activités logistiques et de facturation du portage rejoignent la DEMS.

La CGT avait désigné une experte sur ce dossier, elle est intervenue sur le fonctionnement du service Portage des Repas à domicile qui va connaître des modifications, l'équipe administrative est diminuée d'un poste. La mise en place de tournées en solo crée des problèmes organisationnels, une équipe volante de titulaires nous paraît nécessaire à un bon fonctionnement de ce service.

La Direction des Services Généraux du CCAS est renforcée par un poste de catégorie A qui sera chargé d'une mission d'appui et de coordination sur les processus fonctionnels et le management des systèmes d'information métiers et d'un poste de catégorie C destiné aux interventions de 1^{er} niveau dans les sites de la Direction des Solidarités et de la DEMS sans gardiennage sur place.

Pour la CGT, ce dossier est présenté dans la précipitation et surtout sans suffisamment de concertation et d'informations aux agents, à cela s'ajoutent des dysfonctionnements organisationnels que la CGT avait dénoncé lors de précédents CTP.

D'autres réunions avec la Municipalité sont prévues afin de permettre aux agents concernés de connaître leurs futures missions.

Votes :
Pour : élus (11)
Contre : CGT (3)
Abs : CFTC (1), FO (3), CFDT (4), UNSA (1)

5.C – DDA : modification du dispositif d'astreinte de la DDA

Lors du CTP du 2 octobre 2006, un dispositif d'astreinte a été mis en place afin d'assurer une veille sur les équipements associatifs. Afin de s'adapter à l'évolution de ce dispositif, la DDA propose de fusionner deux systèmes d'astreinte, ceci concerne 15 cadres de la DDA. En ce qui concerne les astreintes d'intervention, les Salles Festives Nantes Erdre et Nantes Nord sont rajoutées à l'ensemble des équipements, ce dispositif concerne 17 agents d'accueil et d'entretien.

Votes :
Pour : élus (10), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3)
Abs : FO (3)

6. DIRECTION GÉNÉRALE SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

6.A – Règlementation du Commerce : règlement intérieur des placiers

Il est proposé un règlement intérieur pour les placiers, celui-ci semble convenir aux agents car il cadre leur activité.

Pour la CGT, ce document n'est pas de nature à nous rassurer, en effet, le chapitre 6 sur les sanctions encourues en cas de manquement nous semble dangereux s'il est utilisé comme moyen de pression.

Votes :
Pour : élus (11), UNSA (1)
Contre : CFTC (1), CGT (3), FO (3)
Abs : CFDT (4)

6.B – DTP – Service de la Police Municipale : ajustement d'horaires de travail de certains agents

Il s'agit d'ajuster les horaires de travail du Bureau Logistique (BULO) et de référents thématiques, soit :

2 agents du BULO ,1 agent responsable du pôle sécurité routière, le responsable du pôle police de proximité.

L'objectif énoncé est d'optimiser le fonctionnement de la Police Municipale. Les agents sont favorables à cette évolution.

Votes :
Pour : élus (11), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3)
Abs : FO (3), CFDT (4)

7. DIRECTION GÉNÉRALE TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

7.A – SEVE : Evolution de l'organisation des secteurs Centre et Sud

Il s'agit de rééquilibrer les charges d'activités entre 3 équipes du secteur Centre et Sud. Elles seront intégrées dans de nouveaux locaux, cette information a été communiquée aux équipes concernées.

Il s'agit aussi de mutualiser l'utilisation du matériel.

Pour la CGT, la mutualisation des matériels générera des dysfonctionnements, le travail étant saisonnier, les besoins sont identiques et aux mêmes moments (plantations, ramassage de feuilles..).

Votes :

Pour : élus (11), CFDT (4), UNSA (1)

Abs : CFTC (1), CGT (3), FO (3)

7.B – SEVE – Evolution de l'organisation du Service Logistique

Suite au transfert d'une partie des espaces de Nantes Habitat vers la Ville de Nantes, le SEVE a doublé son parc de jeux et équipements associés, la Direction souhaite consolider la ligne hiérarchique aux ateliers et magasins, pour cela il est proposé d'identifier 2 postes de responsable d'équipe supplémentaire, 1 pour le secteur menuiserie et 1 pour le secteur magasin.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1)

Abs : CGT (3), FO (3), UNSA (1)

7.C – SEVE – Proposition de nouveaux horaires pour les agents d'accueil de l'entité Tourisme et Jardins

Suite au rapprochement entre l'Office du Tourisme et le Jardin des Plantes, un planning de travail a été élaboré par le SEVE pour organiser le temps de présence des agents d'accueil et répondre aux besoins du site.

Pour la CGT, le planning proposé est hors protocole, celui-ci va être retravaillé par le SEVE et sera de nouveau proposé au CTP de juin 2012.

8. DIRECTION GÉNÉRALE SECRETARIAT GENERAL

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

9. DIRECTION GÉNÉRALE FINANCES ET GESTION

9.A – Direction du BATI : Evolution organisationnelle du Pôle Maintenance et Ateliers (pour information)

Il nous est présenté le nouvel organigramme de la Direction du BATI PMA, celui-ci étant désormais une entité Nantes Métropole, il n'y a donc pas de vote, il s'agissait d'une information.

Néanmoins, la CGT est intervenue pour rappeler que ses inquiétudes étaient fondées au regard du redécoupage des missions dans l'organisation illustrée par l'organigramme présenté par M. Cortet.